

CFP



- CHAUFFAGE
- PLOMBERIE
- SANITAIRE
- FROID
- QUALITÉ DE L'AIR
- ÉNERGIES
- FLUIDES
- RÉGULATION

* CHAUD • FROID • PERFORMANCE

lebatimentperformant.fr

LA REVUE TECHNIQUE DES PRESCRIPTEURS, BET ET ENTREPRISES DE GÉNIE CLIMATIQUE

DOSSIER

P. 28

POMPES À CHALEUR

PROPAGATION FULGURANTE



Groupes hydrauliques **MODULFIT**

Gamme complète du DN20 au DN32



www.thermador.fr

ENTRETIEN DU MOIS P. 8

Négawatt :
«Intégrer la
rénovation dans un
plan de relance»

CHANTIER P. 38

**Déchets et
biomasse pour
38 500 logements
nantais**



SUR LE MARCHÉ P. 43

**Équipements
sanitaires**

Olivier Sidler, fondateur du BE Enertech, porte-parole de Négawatt

«Intégrer la rénovation dans un plan de relance post-coronavirus»

Lors d'une conférence de presse organisée début mars, l'association Négawatt dénonçait une «immense tromperie» de la part du gouvernement en ce qui concerne les décisions récentes liées à l'énergie et au climat. Arbitrages sur la future RE 2020, coefficient d'énergie primaire, seuils du DPE, refonte du label BBC rénovation... Retour sur ces différents points avec Olivier Sidler, porte-parole de l'association.

CFP : Mi-mars, vous avez eu un entretien avec le cabinet d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, qui portait notamment sur le plan de rénovation énergétique.

Quel est votre sentiment à la suite de cet entretien ?

Olivier Sidler : Je suis très mitigé et n'arrive pas à savoir quels sont les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics avec le grand chambardement qui est en train de s'opérer : passer l'étiquette énergie des bâtiments (DPE) en énergie finale, ce qui revient à ne pas prendre en compte les pertes de transformation associées à la production d'électricité dans les centrales thermiques, qu'elles soient fossiles ou nucléaires ; abaisser les exigences du label BBC Rénovation... Avec la nouvelle étiquette, les exigences baissent pour les seuls logements chauffés à l'électricité, leur permettant de limiter fortement les travaux de rénovation. En outre, il sera toujours plus intéressant de rénover un logement en le passant à l'électricité tout en l'isolant moins. Et cela ne va pas du tout dans le bon sens. C'est oublier toute l'efficacité énergétique de l'enveloppe. Nous sommes encore dans l'incompréhension. Notre sentiment est que l'on pourrait déployer une politique de la rénovation sans être obligés de transformer l'ensemble du dispositif DPE, à la fois l'étiquette et la référence à l'énergie finale plutôt qu'à l'énergie primaire, ce qui est déjà, rappelons-le, une entorse à l'application des directives européennes.



«Le marché de la rénovation va se transformer, nous aurons quelque chose comme 80 % d'électrique peu performant»

Olivier Sidler, fondateur du BE Enertech, porte-parole de Négawatt

CFP : Quelles peuvent être les conséquences de ces décisions ?

O. S. : C'est d'accorder un avantage indu à l'électricité : sans faire de travaux, les logements à l'électricité vont gagner une classe énergétique, alors que tous les autres vont en perdre une, voire deux. C'est une tromperie du consommateur qui ignore ce qu'est un kWh mais avait compris qu'il valait mieux un logement de classe B que de classe E pour dépenser peu. Car désormais une même classe énergétique sera attribuée à des logements dont la facture de chauffage variera de 1 à 3. Le chauffage au bois sera sacrifié :

à énergie utile identique il nécessite 3,2 fois moins d'énergie primaire que l'électricité, mais 35 % d'énergie finale de plus. Un logement au bois de classe A passera donc en D. Or la part de chaleur renouvelable doit croître de 50 % d'ici 2028 selon

la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) ! La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) envisage que la biomasse fournisse 20 % des besoins de chauffage en 2050. On ne voit pas comment y parvenir avec ce qui se prépare. Le marché de la rénovation va se «radicaliser» et pour atteindre le nouveau niveau BBC nous aurons 80 % d'élec-

trique peu performant : qui choisira autre chose que des «grille-pains» déjà très bon marché bénéficiant désormais d'une contrainte BBC sur le chauffage réduite de moitié, alors qu'elle sera plus élevée d'un facteur 2 pour le bois et de 25 à 30 % pour les autres combustibles ? En changeant les règles du jeu, notamment par l'introduction d'une comptabilité en énergie finale, et en abaissant dramatiquement les exigences du label BBC pour l'électricité, le gouvernement veut nous faire croire qu'il va respecter la loi et rénover le parc bâti au niveau BBC en 2050. Avec l'invention de «l'équivalent rénovation», il va procéder à une manipulation comptable permettant d'at-

teindre l'objectif quantitatif de 500 000 «rénovations» par an sans pour autant atteindre la performance technique et économique du parc requis par la SNBC. Enfin, nous allons connaître une hausse considérable et rapide de la pointe hivernale, synonyme de kWh très sales, alors qu'il faudrait réduire les consommations d'électricité, clé essentielle du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

CFP : Comment pensez-vous que cette politique de rénovation pourrait être menée ?

O. S. : Il serait pertinent de réunir toute la filière autour d'un grand projet stratégique qui, dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique, ferait partie d'un plan de relance dans lequel la rénovation serait au cœur du sujet. Dans ce cadre, l'électricité aurait sa part. Car non, nous n'avons pas l'électricité honteuse dans le bâtiment ! Simple-ment, nous ajoutons un critère supplémentaire : nous la voulons intelligente. L'idée serait de développer un partenariat très fort entre l'Etat et la filière des pompes à chaleur afin de trouver des solutions énergétiques adaptées. Il faut réaliser que nous allons de plus en plus vers de très basses puissances et de très basses consommations. Il est donc difficile d'imaginer des solutions qui soient trop complexes et trop coûteuses. D'autant qu'au regard des projections démographiques à 2035 en France, le nombre de logements neufs devrait passer à 120 000, contre 320 000 actuellement. Tous les professionnels qui travaillent dans la construction neuve seront bien contraints de faire autre chose et la rénovation est un gisement colossal d'activité. Nous avons donc certainement à l'occasion d'un grand projet qui fédérerait le monde du bâtiment plutôt que de le diviser, ce dont il n'a absolument pas besoin, et qui nous amènerait dans la bonne direction. Rappelons que la PPE prévoit de rénover en moyenne 370 000 logements au niveau BBC sur la période 2015-2030. Nous en avons rénové 150 000 les cinq premières années, il en reste donc 540 000 par an à partir de cette année. Je doute fort que nous puissions y parvenir si nous poursuivons dans la même direction.

CFP : Proposez-vous une obligation de rénovation ?

O. S. : C'est peut-être l'un des enseignements de la crise actuelle. Lorsque je dis

en effet qu'il faudrait rendre la rénovation obligatoire, on me répond que c'est impossible, que les Français n'accepteront jamais. On nous tient le même discours sur le réchauffement climatique, la biodiversité... Or, avec la crise du coronavirus, nous voyons bien que des choses sont possibles avec un peu de fermeté. La simple incitation ne fonctionne pas et ce ne sont pas des dispositifs comme «MaPrimeRénov'» ou le coup de pouce chauffage qui vont permettre de massifier la rénovation.

Le gouvernement accumule les retards en maintenant une politique inefficace centrée sur l'incitation à la réalisation de gestes de travaux épars et étalés dans le temps, alors qu'il est prouvé dans ce domaine qu'il est nettement préférable sur un plan économique, performantiel et technique de procéder à des rénovations complètes et performantes.

« **Ce qui est intéressant avec cette crise, c'est de voir les dirigeants politiques remettre en cause la mondialisation telle qu'elle est aujourd'hui.** »

CFP : D'une façon plus générale, comment voyez-vous cette crise actuelle ?

O. S. : Quand on parle de «croissance verte», cela sonne comme une hypocrisie. Car nous savons bien – et nous le voyons d'autant mieux avec cette crise – qu'il va nous falloir travailler autrement. Non plus dans une production croissante, continue et permanente, basée sur l'obsolescence programmée, mais inscrire nos activités dans une réduction des volumes produits et dans une économie circulaire, avec de la récupération de matériaux, une durée de vie accrue, une refonte des process vers une économie de matière et d'énergie axée sur la limitation des émissions de GES... Ce qui est intéressant avec cette crise, c'est de voir les dirigeants politiques, dont le président de la République, remettre en cause la mondialisation

telle qu'elle est aujourd'hui. Rappelons que la PPE et la Stratégie nationale bas carbone sont construites sur des bilans carbone qui ne prennent pas en compte les importations. En intégrant ce facteur, le bilan carbone par Français passe de 6,6 à 11 tonnes de CO₂. Autrement dit, tout ce qu'on fait aujourd'hui à travers la SNBC correspond environ à la moitié de ce qui devrait être fait. Le problème de la relocalisation de la production industrielle actuellement en Asie est clairement à l'ordre du jour.

Une fois que la crise sanitaire sera maîtrisée, nous pourrions peut-être commencer à envisager de rapatrier nos productions en France ou en Europe, ce qui nous permettrait de réduire notre taux de chômage et de mieux maîtriser la production et les émissions associées.

CFP : On le sait depuis le début de l'année, le coefficient d'énergie primaire de l'électricité sera abaissé dans la RE 2020, ainsi que l'impact climatique du chauffage électrique. La problématique est donc également dans le neuf...

O. S. : Oui, ce coefficient sera abaissé de 2,58 à 2,30, et l'impact climatique du chauffage électrique réduit de 180 à 79 g CO₂/kWh... Ces révisions d'apparence technique ne sont en rien mineures, elles apportent un avantage considérable au chauffage électrique par effet Joule (les fameux grille-pains) dans les bâtiments et autorisent une moindre isolation, exactement comme dit plus haut. Ce sont les deux décisions qu'il fallait éviter. Modifier le coefficient d'énergie primaire et le contenu carbone du kWh électrique sont deux mesures arbitraires très controversées qui ne s'imposaient pas : la filière électrique dispose d'un atout majeur avec la pompe à chaleur dont la mise en œuvre permettrait tout à la fois d'électrifier le chauffage des bâtiments (comme dans le scénario négaWatt qui prévoit que 48 % des logements en soient équipés en 2050) et de réduire considérablement les consommations d'électricité, tout en ne dégradant pas la qualité thermique des enveloppes et sans désorganiser le marché par des passe-droits injustifiés.

Enfin, la pompe à chaleur aurait permis du rafraîchissement en période estivale, ce qui risque d'être très rapidement nécessaire. ●